Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16477-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_142
AIDE AUX COMMUNES SINISTREES LORS DES INCENDIES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **47**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **2**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16477-DE-1-1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac s'est fortement mobilisée, à travers ses agents et ses élus, pour la gestion de crise liée aux incendies en Gironde.

En effet, dès le vendredi 24 juillet, une collecte de dons a été organisée à la Maison des Associations à destination des pompiers et des populations évacuées. Elle est rapidement montée en puissance, recueillant les dons de particuliers, de commerçants, d'entreprises et d'autres communes : denrées alimentaires, eau, produits d'hygiène, vêtements, lits pliants ont notamment été récoltés. Au total, c'est environ 800 tonnes de denrées et matériels qui ont été gérés par les agents volontaires et les bénévoles : réception, emballage, envoi vers différents sites (parc des expositions, lieux d'accueil de pompiers, associations caritatives).

Deux centres d'accueil des pompiers ont été ouverts et équipés en un temps record à Mérignac, l'un au gymnase Coubertin, l'autre au foyer Roger Couderc, pour une capacité d'accueil maximale de plus de 200 places.

Des repas ont été préparés sur place chaque jour par les agents et bénévoles pour livrer les centres d'accueils de pompiers, les sites d'intervention et pour nourrir la police nationale et les sentinelles pendant leurs interventions de nuit.

Le standard téléphonique de la mairie a fonctionné 24 heures sur 24 pendant 7 jours dès le samedi 25 juillet, avec, au plus fort de la période, 700 appels reçus par jour contre 250 habituellement.

La communication à destination des habitants a été fortement renforcée avec 54 publications en une semaine et une modération intense des réseaux sociaux qui ont enregistré 3 000 messages et commentaires sur la période de crise contre 700 par mois habituellement.

Enfin, en réponse à l'appel de la commune du Porge, une quinzaine d'agents mérignacais se sont portés volontaires, du 10 au 14 août, pour aider à l'accueil, la réponse aux messages des habitants, l'entretien des locaux et la cuisine.

C'est donc un formidable élan de solidarité qui s'est exprimé pendant cette période de crise rassemblant agents des services municipaux, élus, bénévoles associatifs, entreprises privées et habitants pour venir en aide aux personnes et communes sinistrées, aux pompiers et forces de l'ordre mobilisées.

Face à l'ampleur exceptionnelle de cette catastrophe et aux dégâts considérables qu'elle a occasionnés, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Gironde (AMG) a mis en place un fonds de solidarité destiné à recueillir les contributions des collectivités territoriales afin de soutenir financièrement les communes sinistrées.

Par le versement d'une subvention de 15 000 €, la commune de Mérignac souhaite témoigner concrètement de sa solidarité envers les communes de Gironde touchées par cette catastrophe et participer, à son niveau, à l'effort collectif nécessaire pour les accompagner dans cette épreuve.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectives Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'Association des Maires de Gironde ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16477-DE-1-1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026







Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.